



**PAYS de
BĒARN**

PA-PREFECTURE-AR

23 DEC. 2020

SERVICE

Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation : 3 décembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Françoise COURBIN, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Claude FERRATO, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, LE DIEU DE VILLE Marlène, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Sandrine LAFARGUE (a suppléé Jacques PEDEHONTAA).

Etaient excusés :

Michel BERNOS, Francis ESCALÉ, Emmanuel HANON, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Eric SAUBATTE, Bernard UTHURRY.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Christelle BONNEMASON CARRERE, Katty BROGNOLI, Michel CAPERAN, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Josy POUHEYTO, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

**N°14 - PROJET "LA NUIT SOUS UN AUTRE JOUR" - REPONSE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DEPARTEMENTAL
"ESPECES 64"**

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Mesdames, Messieurs,

Le Pays de Béarn souhaite s'engager dans un projet coopératif d'envergure à l'échelle de son territoire, visant à optimiser l'éclairage nocturne afin de réduire la pollution lumineuse associée.

Dans ce cadre, il s'est associé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), maître d'ouvrage de travaux et d'entretien d'une grande partie de l'éclairage public des communes du département.

Le Béarn est en effet confronté à de nombreuses sources d'éclairage artificiel (éclairage de rue, parking, façades commerciales, stades...) qui génèrent une pollution lumineuse. Les impacts de cette pollution sont nombreux : consommation en énergie, déséquilibre des écosystèmes naturels nocturnes, voilement des étoiles, dérèglement de l'horloge biologique chez l'homme, etc.

Au-delà de ces enjeux, cette action a fait sens à l'échelle du Béarn car :

- Il s'agit d'une action transversale, qui répond à plusieurs enjeux et qui peut s'inscrire dans différentes politiques publiques des collectivités ;
- Elle permet de mutualiser le diagnostic sur l'ensemble du Béarn, et de collaborer ensemble sur une action novatrice, en continuité des travaux de chaque intercommunalité et commune, qui pour certaines se sont déjà investies sur le sujet ;
- Elle est opérationnelle et s'appréhende facilement par tous ;
- Il s'agit d'un sujet concret et dont l'évolution est visible ;
- Elle s'appuie sur une dynamique des acteurs locaux, notamment par le SDEPA et le Conservatoire des Espaces Naturels, mais aussi par plusieurs communes, qui ont déjà mis en œuvre des actions d'extinctions partielles de leur éclairage par exemple.

Afin de répondre à ces objectifs, le projet envisagé consiste, dans un premier temps, à évaluer la pollution lumineuse à l'échelle du Béarn et la vulnérabilité des milieux naturels et agricoles à cette pollution. Cette analyse permettra d'identifier des secteurs à enjeux, qui cumulent une pollution lumineuse et des enjeux en matière de biodiversité et a contrario, des secteurs préservés, qui bénéficient d'une qualité de ciel remarquable et d'écosystèmes naturels fonctionnels, en raison de l'absence de pollution lumineuse.

Le Pays de Béarn et SDEPA se rapprocheront ensuite des Communes volontaires (Communes pilotes), souhaitant optimiser leur éclairage nocturne, pour les accompagner dans leur démarche : cet accompagnement se matérialisera par la réalisation d'un diagnostic et la formulation de préconisations pour diminuer les impacts de l'éclairage sur la biodiversité et réduire les consommations énergétiques.

En parallèle, des actions d'information seront conduites auprès des élus pour favoriser leur mobilisation sur la réduction de la pollution lumineuse et auprès des habitants des communes pilotes pour favoriser l'acceptation de l'évolution de leur éclairage nocturne. Ces actions de communication seront associées à des événements culturels pour maximiser leur taux de participation.

La réalisation de ce projet est prévue sur 2 ans, à compter de son lancement, envisagé en avril 2021.

Afin de bénéficier d'un appui financier pour réaliser ce projet, le Pays de Béarn souhaite déposer sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "Espèce 64" du Département des Pyrénées-Atlantiques.

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil métropolitain de bien vouloir :

1 – Approuver le projet visant à optimiser l'éclairage nocturne pour réduire la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité ;


2 – Approuver la demande de financement adressée au Département pour ce projet, dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt "Espèces 64".

Cette délibération est examinée lors d'une séance organisée en vertu des dispositions combinées de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'ensemble des participants en a, au préalable, validé les modalités d'organisation et de vote.

Conclusions Adoptées
à l'unanimité

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

